



Sans toit mais pas sans droits!

Lettre d'information

n°4 – Août 2020

Edito

La crise sanitaire s'est avérée un redoutable révélateur de la situation des sans-papiers. L'économie informelle qu'on savait exister nous est apparue au grand jour.

Petit rappel.....

Les familles déboutées de leur demande d'asile doivent quitter les dispositifs d'« *accueil de demandeurs d'asile* » et elles rejoignent le groupe des *sans-papiers*. Certaines familles continuent à bénéficier d'un hébergement (conformément au principe de la continuité de l'hébergement et au zéro personne à la rue).

D'autres, face aux pressions des associations mandatées pour l'hébergement, quittent leur logement « de leur plein gré », fortes des promesses qui leur sont faites: « *en quittant votre hébergement, vous apporterez la preuve de votre capacité d'intégration et cela facilitera votre régularisation* ».

C'est ainsi que certaines familles se retrouvent à la rue, trouvant refuge dans les squats ouverts, chez des tiers, ou à Cent pour un Toit...selon le chacun sa chance...Vous avez dit égalité devant les droits ?

Ainsi, un certain nombre de personnes sans papiers se retrouvent à Oyonnax, soit parce qu'elles ont été placées dans des foyers d'hébergement de cette ville dédiés aux « déboutés », soit parce que là, elles trouvent des logements, et peuvent travailler sans papiers pour pouvoir survivre (travail non déclaré, payé bien en dessous du SMIC). Ces logements peuvent même être la propriété de l'employeur. Elles assurent ainsi péniblement leur survie.

La crise sanitaire est venue rompre ce fragile équilibre, car pas de chômage partiel pour le travail non déclaré.

L'État a été conscient de la situation puisque à 4 reprises il a émis des chèques services pour les personnes sans revenus. Emmaüs a été une des associations destinataires de ces chèques.



Emmaüs, avec notre aide, a ainsi distribué des chèques à 109 foyers (dont 211 enfants), sans papiers et non hébergés par Cent pour un toit, qui se sont fait connaître ou que nous avons repéré par nos réseaux. La Fondation Abbé Pierre nous a fait parvenir aussi des chèques services et une subvention de 3 000

euros pour soutenir notre action, ainsi que les 2 squats de Bourg et Péronnas pour le paiement de l'électricité.

Du fait de la crise sanitaire et sociale les privant de travail, les familles de Cent Pour Un Toit-01 ont, elles aussi des difficultés à payer le gaz et l'électricité, ce qui fragilise les finances de l'association...

Vous avez été plus de 100 à répondre à l'appel de la famille de Sara qui, privée de travail, ne pouvait faire face à son loyer. Grâce aux plus de 5 000 € récoltés, nous avons pu prendre en charge le loyer de cette famille et de 2 autres durant plusieurs mois.

Une nouvelle vie pour Preng, Erjona, Rebeca et Noël

Ce n'est pas tous les jours qu'une famille hébergée par notre association est régularisée, alors, parlons-en.

Nous n'avons jamais cherché à savoir pourquoi les familles que nous hébergeons ont quitté leur pays pour venir en France, mais connaître leur parcours depuis qu'ils ont posé le pied sur le sol français, ça nous intéresse car nous avons donné la priorité du logement à des familles ayant vécu de nombreuses années dans l'errance.

La famille N est arrivée d'Albanie à Bourg-en-Bresse en 2014 où ils ont fait leur demande d'asile et intégré le foyer Auguste RENOIR. Dès le mois de juillet, ils sont transférés à Hauteville-Lompnès et le 17 mars 2015, ils reviennent à RENOIR (ils se souviennent des dates comme de celle de leur naissance tant le traumatisme lié à tous ces transferts est grand). En juin ils sont à Culoz, mais en août ils reviennent à Bourg. Entre temps, leur demande d'asile suit son cours à l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) et à la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile), pour aboutir à un rejet. Fin du parcours, fin de l'hébergement. Ils doivent quitter RENOIR et se retrouvent « Aux Cabanes », les anciens locaux d'Emmaüs, rue des prés de Brou à Bourg le 16 mai 2016. Entre temps, le 29 avril, Preng est arrêté par la police sous le coup d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) et passe 45 jours au centre de rétention de Saint Exupéry. Il refuse un premier billet d'avion pour l'Albanie, mais devant les menaces de prison, il accepte le second. Son séjour en Albanie se passe mal, il reçoit un coup de couteau le 25 mai 2016 et il est de retour en France où il retrouve sa famille aux Cabanes. Le 29, il se rend à Fleyriat pour soigner sa blessure...

Au printemps 2017, Ghislaine avait repéré une pancarte sur un immeuble, qui nous conduisit à un propriétaire prêt à nous louer à bas prix 5 appartements nécessitant pour certains une sérieuse rénovation. Nous en occupons 2, l'un en mai, l'autre en juin et le 3^{ème} bail fut signé en août. La famille N intègre l'appartement le 7 septembre. 2017...

Après avoir épuisé les possibilités de régularisation offertes par le droit d'asile, il reste la possibilité d'obtenir un titre de séjour auprès de la préfecture. Des titres distribués avec une extrême parcimonie et toujours pour des cas particuliers. On peut obtenir un titre de séjour pour différentes raisons (études, étranger malade, exercer un métier en tension, avoir un emploi stable... Mais pour la famille N, le titre porte la mention « Vie privée, vie familiale ».

Un titre provisoire pour 6 mois, renouvelable pour un an si l'ouvrier Preng, aidé par charpentier, apporte la Erjona un emploi preuve qu'il subvenir et peut aux besoins de sa famille. Quand il aura plusieurs fiches de paie entre les mains, la famille pourra chercher un appartement et laisser ainsi la place à une nouvelle famille qui rejoindra l'association.



C'est la troisième famille hébergée par Cent pour un toit-01 qui est régularisée. De quoi donner espoir à toutes les autres et encourager les donateurs à continuer de nous soutenir. « 6 ans de galère c'est tout de même très long, grand merci aux donateurs »

Nouveau : un appartement en colocation

À l'origine, notre association s'est donné comme objectif l'hébergement des familles avec enfants. Elle vient de prendre une option supplémentaire, sans abandonner sa vocation initiale, en prenant un appartement en colocation pour de jeunes apprentis.

En effet, sur les 15 familles hébergées, nous avons offert un toit à deux femmes seules et un couple sans enfants. Toutes les autres ont des enfants ou des adolescents.



Mais depuis un certain temps, la question des MNA, les Mineurs Non Accompagnés, venait en discussion dans nos réunions. La plupart d'entre eux se voient privés d'hébergement à la sortie du DAMIE (Dispositif d'Accueil des Mineurs Isolés Étrangers), une fois leur majorité atteinte.

Plusieurs militants ont hébergé de jeunes apprentis qui doivent pouvoir se loger à la fois près de leur établissement d'enseignement et près de leur lieu d'apprentissage, à moins de faire les déplacements. Avec un salaire d'apprenti, ces jeunes ont les moyens de se loger moyennant un loyer modeste, mais, sans papiers, ils ne peuvent signer un bail.

L'idée a germé dans la tête des militants de Cent pour un toit-01 de rechercher un appartement pour y loger plusieurs colocataires. L'opportunité d'un 80 M² au centre-ville de Bourg-en-Bresse a permis à l'idée de se concrétiser en un temps record. D'autant que durant cette période de réflexion, l'association est entrée en contact avec un Collectif de Jeunes Migrants qui a proposé les 2 premiers colocataires. Les 2 autres ont été trouvés sans difficulté et il y a déjà une liste d'attente car lorsque ces jeunes auront fini leur apprentissage, on peut espérer qu'ils seront régularisés et qu'ils pourront voler de leurs propres ailes.



Ainsi, l'association bénéficiant d'un prix de location modeste consenti par un propriétaire militant, peut offrir une chambre individuelle dans un appartement totalement équipé moyennant une participation compatible avec leurs modestes revenus. Leur installation a été possible après que 2 bénévoles de l'association aient entrepris de rétablir 2 cloisons, offrant à chacun des 4 colocataires, un espace privatif apprécié. Deux autres bénévoles ont accepté d'être référents de cette colocation pour laquelle ils devront veiller au bon fonctionnement du groupe et à la préservation des lieux. À cet effet, une convention a été signée entre l'association et chaque colocataire.

Forte mobilisation de Cent pour un toit Haut-Bugey

Une mère de famille seule avec son enfant de 4 ans était soutenue par des associations locales et des militants pour pallier à son manque de revenus durant la crise sanitaire. Grâce à de nouveaux donateurs locaux et à l'aide financière précieuse consentie par un propriétaire militant, nous avons pu signer un 2^{ème} bail à Oyonnax.



Après un accompagnement financier d'un an, nous espérons que la reprise d'activité de cette personne lui permettra de faire face aux charges autres que le loyer.

Un jeu de chaises musicales

Dans une famille hébergée par l'association, les 3 fils ont obtenu tour à tour un titre de séjour. Leur mère se retrouvant seule dans l'appartement, nous lui avons proposé d'intégrer une chambre meublée. Une famille logée par nous a changé d'appartement laissant ainsi le sien libre.



Ce jeu de chaises musicales nous a permis de loger une famille qui a mobilisé sur sa situation des donateurs à la fois issus de la communauté arménienne et de la communauté éducative du lycée Edgar Quinet de Bourg-en-Bresse.

C'est ainsi qu'une famille de 3 enfants a rejoint l'association en ce début du mois d'août.

« On va faire une pause »

Nous en sommes donc à 16 logements, et certains membres du Collège pensent qu'il faut faire une pause car toutes ces familles, même si elles sont très autonomes et pour la plupart bien intégrées, demandent un certain suivi. Et il y a toujours cette incertitude financière.

Nous vous avons sollicités pour un engagement de 2 ans et pour beaucoup d'entre vous, c'est la quatrième année que vous nous faites confiance. Fidélité des premiers donateurs, peu de nouveaux, l'avenir est incertain, il faut rester prudent.

C'est pour que nous avons dû, repousser plusieurs de nos Amis du Trève sur la Côtère sollicitaient pour charge de nouveaux appartements.



ces raisons à regret, demandes Foyer du qui nous prendre en

D'autre part, la commission « Accès aux droits » se demande si, après un fort investissement sur des actions individuelles, il ne faudrait pas agir collectivement pour faire évoluer la reconnaissance des familles sans droit au logement.

Lettre aux « nouveaux donateurs »

Certains d'entre vous sont devenus donateurs à Cent pour un toit-01 parce qu'ils se sont mobilisés autour d'une famille en particulier. Nous nous joignons



à ces familles pour vous remercier de cet élan de générosité.

Mais, une fois atteint l'objectif de loger ces familles, l'association souhaite que les dons qui lui sont adressés aillent dans le « pot commun » et ne continuent pas à être ciblés sur une famille en particulier. Ceci pour une question de gestion des dons (difficulté parfois à repérer leur destination), et une question d'éthique ; en effet, certaines familles ont plus de facilité pour mobiliser leurs réseaux et nous devons être attentifs à ce qu'il existe une certaine solidarité entre toutes les familles bénéficiant des dons. C'est ainsi, l'assurance que

l'engagement de l'association envers les familles que vous avez soutenues, ira à son terme.

Pour information, nous sommes maintenant locataires de 16 logements et vous êtes 659 donateurs réguliers ou ponctuels. Actuellement, nous logeons 15 familles, soit : 2 femmes seules, un couple sans enfants, 12 familles avec enfants et 4 apprentis jeunes majeurs en colocation. Ainsi, grâce à vos dons, ce sont 55 personnes qui bénéficient d'un toit.

Rechercher de nouveaux donateurs et s'assurer de la fidélité des donateurs actuels est essentiel pour assurer la pérennité de l'association, car nous savons que la régularisation des familles que nous hébergeons demandera sans doute plusieurs années. Les donateurs peuvent s'ils le souhaitent, devenir adhérents. L'adhésion de 5,00€ annuelle sert au fonctionnement de l'association, elle donne le droit de vote à l'assemblée générale (bien que tous les donateurs y soient conviés), elle permet de poser sa candidature au Collège qui est l'organe exécutif de l'association. Les dons, eux, sont réservés exclusivement au financement des logements. Pour cela, nous vous adressons un bulletin d'adhésion en pièce jointe et un RIB.

Une assemblée générale par internet réussie et une rencontre à venir

Sur 332 adhérents ayant le droit de vote (659 donateurs en tout), nous avons eu 102 votants. Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité ou à quelques voix près.

Mais comme annoncé, nous préparons une rencontre à la Maison de la Culture et de la Citoyenneté de Bourg-en-Bresse le samedi 24 octobre.

L'événement se prépare, nous vous en reparlerons en septembre. Il sera organisé dans le cadre de la Biennale TRACES (histoire, mémoires et actualité de l'immigration en Auvergne-Rhône-Alpes) <http://traces-migrations.org/>



En attendant l'ouverture de notre site internet courant septembre (nous vous tiendrons informés), vous pouvez nous retrouver sur <https://www.facebook.com/centpouruntoit01/>

Cette lettre vous est adressée par les 16 membres qui constituent le Collège de l'association

**DES PONTS
PAS DES MURS**